

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 02 août 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 2 août 2016

Date de la convocation : 26 juillet 2016

Heure d'ouverture de la séance : 20 heures 00

Heure de la clôture : 21h50

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, Stéphanie MATTANA, Christian JACQUEMOUD, André DERISOU, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME

Absent : Stéphane BURDIN

Secrétaire de séance : Stéphanie MATTANA

1. Approbation du compte-rendu du vendredi 3 juin 2016:

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu tel que présenté.

2. Modification de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Semine:

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 06/06/2016, le Conseil Municipal de Clarafond-Arcine a perdu le tiers de ses effectifs, et ces démissions engendrent l'organisation d'élections municipales partielles complémentaires dans cette collectivité de moins de 1000 habitants, les 4 et 11 septembre prochain (Article L258 du code électoral).

De ce fait, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Semine, fixée par arrêté préfectoral n°2013301-0017 du 28/10/2013, doit être modifiée dans un délai de 2 mois, soit jusqu'au 06/08/2016. Avant cette échéance, une proposition de nouvel accord local doit être faite à Monsieur le Préfet déterminant le nombre et la répartition des sièges.

A l'issue de ce délai de deux mois, à défaut d'accord local, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Semine sera fixée, par un nouvel arrêté préfectoral, à la représentation proportionnelle, conformément au 1° du I de l'article L 5211-6-1 du CGCT.

Le Président du Conseil Communautaire propose la répartition suivante :

CHÊNE-EN-SEMINE	2
CHESSNAZ	2
CLARAFOND-ARCINE	4
ELOISE	4

FRANCLENS	3
SAINT GERMAIN SUR RHÔNE	2
VANZY	2

Le Maire précise qu'une fois l'arrêté préfectoral constatant la nouvelle répartition, pris et notifié par la Préfecture, il reviendra à chaque commune de prendre acte, le cas échéant, de leur nouvelle

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 02 août 2016

représentation au sein du Conseil Communautaire et de procéder, dans les meilleurs délais, suivant la notification, aux élections éventuellement nécessaires.

A la suite de la nouvelle répartition des sièges, la désignation des conseillers communautaires s'effectuera selon les règles énoncées à l'article L 5211.6-2 du CGC, modifié par la loi du 09/03/2015 et la loi NOTRE du 07/08/2015.

Les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la nouvelle répartition présentée dans le tableau ci-dessus.

3. Enquête publique

Vu l'arrêté préfectoral N°PAIC-2016-0033 en date du 2 juin 2016, concernant l'enquête publique prescrite sur la commune de Chêne-en-Semine sur la demande de Monsieur le Président directeur général de la société EXCOFFIER Frères qui sollicite au titre des installations classées, l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, de transit de déchets dangereux et non dangereux et de démolition de véhicules hors d'usage située sur le territoire de la commune de Chêne-en-Semine, ZAC de la Croisée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit émettre un avis au vu de l'article 12 de cet arrêté et conformément aux dispositions de l'article R. 512-20 du Code de l'environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable au projet de l'entreprise EXCOFFIER Frères.

4. Signature d'une convention avec le centre de gestion 74 pour les archives communales

Monsieur le Maire explique que la décision de procéder à l'archivage des documents détenus en mairie doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Par conséquent, pour permettre la signature de la convention avec le Centre de Gestion 74,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mission d'archivage proposée par le Centre de Gestion 74 au taux horaire proposé.

5. Les coupes de bois en forêt communale pour 2017 :

Monsieur le Maire explique que l'Office national des forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur et les coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition des coupes faite par l'ONF pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté dans le tableau ci-dessous.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 02 août 2016

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Proposition ONF	Motifs ONF
C	IRR	50	Ajournée	ONF - RC – Raison commerciale

6. Déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Monsieur Le Maire explique que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les édifications de clôtures à déclaration préalable sur le territoire de sa commune. Il est rappelé qu'une clôture est par définition, un élément naturel ou fabriqué destiné à fermer l'accès d'un terrain ou d'une propriété (mur, haie, grillage, palissade, portail, etc...).

Considérant que les clôtures doivent être conformes aux usages locaux en application du code civil.

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin de pouvoir faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci risque de créer des contentieux entre les particuliers ou les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal à compter de ce jour, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

7. Urbanisme:

DP 074291166X0002 : Rahmouni Hafid 115 impasse de la Tuilerie 74270 VANZY

Parcelle : A 1238

Suite à notre demande à Mr Rahmouni, l'emplacement du portail sera positionné avec un retrait de 5 mètres pour que les véhicules n'empiètent pas sur la chaussée.

CUa 07429116X0017 : Maître Patrice Mandran - 59 rue de la République 01200 Bellegarde

Parcelles : A 921/922/1217

Cu d'information

CUa 07429116X0015 : Maître Gilles de Gruttola - 685 rue du Grand Pont 74270 Frangy

Parcelle : A 108

Cu d'information

Le Conseil Municipal précise que le chemin qui descend le long du terrain communal n'est pas un chemin créé par la collectivité, il ne sera donc pas entretenu.

CUb 07429116X0014 : Commune de Vanzly – 1327 route de Frangy – 74270 Vanzly

Parcelles : B1214

Cu opérationnel

La Commune est en "Loi montagne". La parcelle qui jouxte la parcelle B 1214 n'étant pas construite, la Direction Départementale des Territoires a décidé de refuser ce CUB.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 02 août 2016

8. Questions diverses

✚ Permanence publique:

Mme Virginie DUBY-MULLER sera présente dans nos locaux le jeudi 8 septembre 2016 de 14h00 à 15h00, afin de permettre aux habitants de la commune de venir la rencontrer.

✚ Divers:

Mr Le Maire précise qu'il a obtenu un rendez-vous avec Mr Le Préfet et Mme La Sous-Préfète pour parler de la possibilité de viabiliser les terrains de Crêt de Fourche.

✚ Piste cyclable:

Mr Le Maire explique qu'une enquête publique a été ouverte concernant l'aménagement et la réalisation de la véloroute ViaRhôna entre Mons et le pont de Chatel, le long de la RD 992. Le dossier de cette enquête est à disposition du public, à l'accueil de la Mairie.

✚ Matériel à disposition:

La Communauté de Communes vient de s'équiper d'un traceur pour la voirie, il a été convenu conformément à la volonté des vice-présidents et maires que les services techniques de toutes les Communes de la Communauté de Communes de la Semine pourraient en être bénéficiaires.

✚ La route de Cambochy:

Il a été évoqué avec l'entreprise RANNARD la possibilité de remblayer le virage abîmé, qui pose des problèmes de sécurité.

✚ Dégradations:

- Des dégradations ont été constatées sur un véhicule sur le parking au chef-lieu.
- Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Frangy suite aux dégradations faites sur l'abri de bus situé au chef-lieu.

✚ Congé annuel:

L'employé communal étant en congé annuel, l'arrosage des fleurs sera effectué par Mr Jean-Yves MÂCHARD pour la semaine du 8 au 14 août et par Mr Christian JACQUEMOUD pour la semaine du 15 au 21 août 2016.

✚ Conseil Municipal:

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 23 septembre 2016 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h50.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie MATTANA



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

